



N°4099  
Entrée le 15.05.2026  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 18.05.2026  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 15 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, de la Biodiversité et du Climat, et à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Dans plusieurs pays voisins, des dispositifs fiscaux et sociaux ont été mis en place afin d'encourager l'usage du vélo dans le cadre professionnel. En Belgique, une indemnité vélo est prévue pour les travailleurs du secteur privé, avec un régime fiscal spécifique, tandis qu'aux Pays-Bas, plusieurs mécanismes permettent aux employeurs de mettre à disposition un vélo de société, de le louer ou de l'acheter via différents régimes fiscaux.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Le Gouvernement a-t-il analysé les dispositifs en vigueur en Belgique, notamment l'allocation vélo, ainsi que les mécanismes existants aux Pays-Bas, notamment l'achat, la location ou la mise à disposition d'un vélo de société par l'employeur ?
- Le Gouvernement envisage-t-il la mise en place d'un cadre fiscal spécifique visant à étendre progressivement le concept de voiture de société à un système de vélo de société, afin d'encourager la mobilité active au sein des entreprises ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Franz Fayot  
Député